



Augmentation suite congés maternité

Par **brooklynn**, le **25/03/2011** à **14:50**

Bonjour,rrnJe viens vers vous car durant l'année 2010, je me suis absentée 4 mois suite à mon congés maternité.rnJ'ai 2.5 ans d'ancienneté dans ma société et comme chaque année, tout le monde a passé son entretien annuel d'évaluation qui doit se suivre d'une prime.rnJ'ai eu la moins bonne prime que mes autres collègues qui ont moins d'ancienneté que moi pour ceratins. Et l'une des augmentations les plus faibles.rnrnMon employeur a t-il le droit de faire cela ? si non, comment puis je en parler ?rnrnps : je viens juste d'être élue délégué du personnel, mon mandat débute dans 2 semaines.rnrnmerci à vous pour votre éventuelle réponse

Par **yurigeo**, le **25/03/2011** à **19:01**

Tout ce qui n'est pas légalement obligatoire est à la discrétion de l'employeur. Ce n'est contestable que si vous pouvez prouver une discrimination par rapport aux autres employés?